

Violences faites aux femmes à Monaco en 2019

Cette publication présente les principales données disponibles sur les violences faites aux femmes à Monaco durant l'année 2019. Réalisée à la demande et avec le support du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, elle dresse un état des lieux de ces violences selon différents indicateurs mesurables. Ces informations ont été récoltées et analysées par l'IMSEE auprès des différentes sources institutionnelles, associatives ou encore d'établissements de santé, identifiées comme référentes sur cette thématique en Principauté de Monaco.

La lecture de ces résultats doit être faite avec une précaution indispensable, du fait de la multiplicité des sources et des méthodologies de comptage utilisées (voir avertissement et notes méthodologiques).

Recenser, objectiver et étudier ce phénomène est indispensable pour orienter l'action publique et apporter des réponses efficaces et adaptées afin de mieux lutter contre ce fléau. C'est également un levier pour mobiliser l'ensemble de la société contre ces violences.

AVERTISSEMENT : Compte tenu du caractère hypersensible des informations recueillies, de la taille du périmètre ainsi que du décalage temporel dans le suivi des dossiers, les résultats présentés dans ce document s'entendent entité par entité et doivent être considérés indépendamment les uns des autres. Les effectifs recensés ne traduisent pas le suivi de parcours des individus comptabilisés dans les différents organismes. Ainsi les résultats présentés ne sont pas comparables entre eux et ne doivent en aucun cas être additionnés.



Source : Direction
de la Sécurité Publique

Faits de violences enregistrés par les services de police en 2019

- **33 cas de violences** faites aux femmes en 2019 ont été recensés par les services de police, dont 31 faits commis sur le territoire de la Principauté de Monaco
- **58 %** des victimes de ces faits résident également en **Principauté de Monaco**
- Les femmes victimes de violences commises à Monaco sont âgées de **37 ans** en moyenne et l'âge moyen des auteurs de violences est de **42 ans**
- Dans **près de 60 %** des cas, il s'agit de **violences physiques**. Pour 25 % il s'agit de **violences sexuelles**. Les autres faits concernent des **cas de violence psychologique ou de harcèlement moral**.
- **1 cas sur 2** est commis au domicile de la victime ou de l'auteur des violences
- **58 %** des violences sont commises par le **conjoint ou ex-conjoint** de la victime
- **74 %** des cas de violences commises à Monaco en 2019 ont donné lieu à un **dépôt de plainte**



Source : Direction des
Services Judiciaires

Traitement judiciaire des affaires de violences en 2019

- **33 procédures ont été ouvertes pour des cas de violences** commis envers les femmes à Monaco, dont **27** pour des faits commis en 2019
- **15 cas** font actuellement l'objet de **poursuites judiciaires**, ou sont en cours d'enquête, dont **12** pour des faits commis en 2019
- Les auteurs de violences sont âgés de **39 ans** en moyenne, contre **35 ans** pour les victimes
- **4 condamnations et 2 ordonnances de protection** ont été prononcées à ce jour pour des faits commis en 2019, toutes à l'encontre d'hommes. **10 affaires** ont été classées **sans suite**.



Source : Centre Hospitalier
Princesse Grace

Victimes de violences recensées au Centre Hospitalier Princesse Grace en 2019

- En 2019, **113 femmes** admises dans un service hospitalier ont déclaré avoir subi des violences, dont **83 %** de violences physiques. Ces violences ont été recensées par le **CHPG** mais toutes n'ont pas été commises sur le territoire monégasque.
- Ces victimes sont âgées de **37 ans** en moyenne
- **Un tiers** des victimes habitent à **Monaco**



Source : Association
d'Aide aux Victimes
d'Infractions Pénales

Victimes de violences reçues par l'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales en 2019

- **42 femmes** victimes de violences ont été reçues par l'association en 2019, dont **40** pour des faits commis en 2019
- **81 %** des victimes reçues résident à **Monaco**
- Les victimes ont **39 ans** en moyenne
- Dans **83 % des cas**, les violences ont été commises par le **conjoint ou ex-conjoint de la victime**
- En 2019, les **violences psychologiques ou économiques** ont concerné **49 %** des cas de violences recensés à l'AVIP. **29 %** étaient des cas de **violences physiques**. Le **harcèlement (moral ou sexuel)** représente **12 %** des cas. **10 %** sont des faits de **violences sexuelles**.



NOTES MÉTHODOLOGIQUES

- L'unité de compte est le fait de violence (harcèlement moral, harcèlement sexuel, violence physique, violence psychologique, économique, violence sexuelle, y compris viol) déclaré par la femme victime auprès des services de police, du parquet, des services hospitaliers et de l'association d'aide aux victimes d'infractions pénales. Ainsi, les chiffres présentés ne rendent compte que de la partie quantifiable et révélée de l'ensemble des violences commises envers les femmes, ils peuvent donc être sous-évalués.
- Une même personne peut avoir été comptabilisée plusieurs fois, par exemple si elle a déclaré plus d'un cas de violence dans l'année ou si elle s'est présentée à différents services comptabilisant les faits de violence.
- Les définitions utilisées dans le cadre du recensement des faits de violence commis envers les femmes découlent des recommandations du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO).



**Comité pour la promotion
et la protection des droits des femmes**
Ministère d'État
Place de la Visitation
98000 Monaco
www.dfm.mc



**Institut Monégasque de la Statistique
et des Études Économiques**
9 rue du Gabian
98000 Monaco
www.imsee.mc